

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) 1907/2006

## PROCA

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit :

**PROCA**

Dénomination chimique :

N-Propyl-N-[-2-(2,4,6-trichlorophénoxy) éthyl]imidazole-1-carboxamide (IUPAC).

#### 1.2 UTILISATION DU PRODUIT

Fongicide agricole.

#### 1.3 IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

- **Homologué par :**

Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.

Damastown Way

Damastown Industrial Park

Mulhuddart

Dublin 15

Irlande

- **Distribué par :**

Phytunion

4 Avenue de la CEE

La Cour d'Hénon

86170 CISSE Tel: 05.49.54.20.54 Fax: 05.49.54.20.57

- **email: [pgaudin@jouffraydrillaud.com](mailto:pgaudin@jouffraydrillaud.com)**

#### 1.4 NUMERO DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE

**00-353-1-8112900 (9am to 5pm)**

**00-353-863857769 (5pm to 9am)**

**Tel: 05.49.54.20.54**

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Effets possibles sur la santé :**

Inflammable

Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Irritant pour la peau.

Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**Effets possibles sur l'environnement :**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

*Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.*

Fiche de données sécurité PROCA

Date de révision : 13/01/2010

1/7

### **3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)**

<b>Composant(s)</b>	<b>N° CAS</b>	<b>N° CE</b>	<b>Concentration ou % pondéraux (approximatif)</b>	<b>Symboles EU &amp; Phrases R des composants</b>
Prochloraz	6747-09-5	---	450 g/l	Xn, N; R22, R50/53
Xylène	95-47-6	---	Classifié	Xn; R10, R20/22, R36/38
Tensioactif	---	---	Classifié	Xn, N; R10, R38, R41, R51/53
Tensioactif	---	---	Classifié	Xn; R10, R37/38, R41, R51/53

### **4. PREMIERS SECOURS**

*Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.*

#### **Inhalation :**

Déplacer la personne à l'air frais et appeler un médecin immédiatement.

#### **Contact avec la peau :**

Rincer abondamment à l'eau. Obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste.

#### **Contact avec les yeux :**

Rincer les yeux pendant 15 minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.

#### **Ingestion :**

En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin.

Montrer l'étiquette du produit si cela est possible, ou cette fiche de sécurité.

#### **Recommandations :**

Demander toujours l'avis d'un médecin en cas de contamination grave.

Montrer cette fiche de sécurité au médecin de service.

#### **Recommandations pour les médecins :**

Pour obtenir des conseils de spécialistes, les médecins doivent contacter le Centre anti-poison le plus proche

#### **Antidote :**

---

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction :**

Agents d'extinction APPROPRIÉS : Utiliser une poudre inerte sèche, une mousse ou un pulvérisateur d'eau. Maintenir les contenants frais en pulvérisant de grandes quantités d'eau.

Agents d'extinction INAPPROPRIÉS : Ne pas utiliser de jets d'eau.

#### **Produits de combustion dangereux :**

Des mélanges explosifs peuvent se former, notamment dans des espaces confinés avec risque d'explosion et d'éclatement.

Des fumées toxiques peuvent se dégager en cas de fort chauffage.

Les vapeurs peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

#### **Protection des intervenants :**

Porter des vêtements protecteurs et un appareil respiratoire appropriés.

### **Informations supplémentaires :**

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **Précautions individuelles :**

Toujours porter des vêtements protecteurs appropriés, à savoir des lunettes protectrices, des gants, des bottes et une combinaison de travail protectrice en cas de déversement.

### **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rincer à l'eau.

Contenir la matière déversée dans la mesure où la situation le permet, en particulier pour empêcher la contamination des eaux.

Informez les autorités locales si la matière déversée pénètre dans les rivières et les ruisseaux.

### **Méthodes de nettoyage :**

Absorber avec de la pierre ponce, de la vermiculite, du sable ou de la terre.

Rassembler la matière contaminée et le sol environnant et les placer dans des contenants étiquetés couverts en vue de l'élimination.

### **Informations supplémentaires :**

---

*Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.*

*Voir la section 7 pour les conseils d'utilisation et la section 8 pour les conseils de sécurité personnelle.*

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1 MANIPULATION**

Porter des vêtements protecteurs complets lors de la manipulation du concentré ou du spray.

Ne pas respirer le produit pulvérisé.

Éliminer tout le concentré de la peau ou des yeux par rinçage immédiat;

Ne pas manger, boire ni fumer.

Éviter tout contact avec la bouche.

Rincer soigneusement tous les contenants et vider les eaux de lavages dans le réservoir de pulvérisation, et éliminer de manière sûre.

### **7.2 STOCKAGE**

Stocker dans le contenant d'origine, bien fermé et dans un endroit sûr.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à des températures supérieures à 4 C.

Protéger du gel.

Ne pas stocker à proximité de nourriture, de boissons et d'aliments pour animaux.

**RUBRIQUE STOCKAGE CODE : No 1172**

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

*L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette et se conformer strictement aux indications relatives aux données toxicologiques et en accord avec les bonnes pratiques agricoles.*

### **8.1 VALEURS LIMITES D'EXPOSITION**

Non fixées.

## 8.2 CONTROLE DE L'EXPOSITION

### 8.2.1 CONTROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

#### a. Protection respiratoire :

Un appareil respiratoire peut être requis lors de la manipulation du concentré ou du spray.

#### b. Protection des mains et de la peau :

Des gants en caoutchouc ou en un autre matériau plastique peuvent être requis lors de la manipulation du concentré ou du spray.

Des vêtements protecteurs complets peuvent être requis lors de la manipulation du concentré ou du spray.

#### c. Protection des yeux et du visage :

Des lunettes de sécurité avec écrans latéraux peuvent être requises lors de la manipulation du concentré ou du spray.

### 8.2.2 MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

---

### 8.2.3 MESURES D'HYGIENE

Porter des gants et un masque de protection appropriés lors de la manipulation du concentré.

Laver soigneusement tous les vêtements protecteurs après l'emploi, notamment l'intérieur des gants.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'emploi.

Rincer immédiatement les éclaboussures sur la peau ou les yeux.

Ne pas respirer le produit pulvérisé.

Se laver les mains avant les repas et après le travail.

Conserver hors de la portée des enfants.

*Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.*

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS GENERALES	
Forme	Liquide
Couleur/Gamme de couleur	Ambre - Brun
Odeur	Type solvant
9.2 INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES A LA SANTE, A LA SECURITE, ET A L'ENVIRONNEMENT	
pH	---
Point/Intervalle d'ébullition	Pas de données
Point éclair	26 C
Température d'inflammabilité	Pas de données - Inflammable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriété d'oxydation	Non oxydant
Pression de vapeur	Pas de données
Densité	1,065 g/ml +/- 1,3%
Solubilité	Concentré émulsifiable dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	---
Viscosité	---
Densité de vapeur	---
Taux d'évaporation	---

<b>9.3 AUTRES INFORMATIONS</b>	
Point/Intervalle de fusion	Ne s'applique pas
Point de gel	---
Taille moyenne des particules	---
Granulométrie	---
Indice de suspension	---
Température de décomposition	---
Poids spécifiques (H <sub>2</sub> O = 1)	---
Tension de surface	---

*Cette fiche de données sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.*

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1 STABILITE CHIMIQUE**

Stable pendant au moins 14 jours, exposé à l'air.

Stable pendant au moins 14 jours à 4 C (faible temp.) et pendant 15 semaines à température ambiante.

### **10.2 MATIERES A EVITER/REACTIVITE**

Pas de substances classifiées dans des conditions normales d'emploi.

### **10.3 PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX**

Par combustion, le Xylène se décompose en libérant des fumées toxiques hautement dangereuses de monoxyde de carbone et des vapeurs de xylène.

Le Prochloraz se décompose en monoxyde de carbone, eau et chlorocarbones.

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

*Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.*

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- **Toxicité aiguë orale** : DL50 chez le rat > 1715-2263 mg/kg.
- **Toxicité aiguë dermique** : DL50 chez le rat > 4100 mg/kg.
- **Irritation** : Irritant pour la peau et les yeux.
- **Sensibilisation** : Non sensibilisant.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

*Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.*

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

- **Mobilité** : Faible à moyenne
- **Dégradabilité** : Se dégrade dans le sol en donnant différents métabolites principalement volatils. DT50 est de 5 à 37 jours.
- **Accumulation** : Le Prochloraz est bien adsorbé sur les particules du sol et n'est pas aisément lessivé.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **Produit et déchets :**

Eliminer le produit/les déchets contaminés par le biais d'une entreprise d'élimination de déchets agréée.

**Conteneur :**

Broyer et enterrer les contenants, ou les éliminer par le biais d'une entreprise d'élimination de déchets agréée.

*Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation, et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.*

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

*Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.*

**Information générale :**

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres

**Voies terrestres (ADR/RID) :**

UN 1993. Groupe d'emballage III. Classe 3.

Inflammable liquide, N.S.A. (contient prochloraze et xylène) UN 1993. PG III.

**Voie maritime (ADNR/IMO/IMDG\_EU) :**

UN 1993. Groupe d'emballage III. Classe 3.

Inflammable liquide, N.S.A. (contient prochloraze et xylène) UN 1993. PG III.

**Voie aérienne (IATA/ICAO) :**

UN 1993. Groupe d'emballage III. Classe 3.

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Etiquetage selon la Directive de l'UE sur les préparations dangereuses 1999/45/CE :****Symboles :**

XN - Nocif

N - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Phrase(s) R :**

**R10** - Inflammable

**R20/21/22** - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

**R38** - Irritant pour la peau

**R48/22** - Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

**R50/53** - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Phrases(s) S :**

**S 2** - Conserver hors de la portée des enfants

**S13** - Maintenir le contenant bien fermé

**S20/21** - Ne pas manger, boire ni fumer durant l'emploi

**S23** - Ne pas respirer les vapeurs

**S36/37** - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

**S38** - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

**SP1** - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface / Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Contient du Prochloraz 450g/l avec du Xylène sous forme de concentré émulsifiable.

**Règlementation France :**

---

## **16. AUTRES DONNEES**

**Protection des travailleurs :**

---

**Protection de l'environnement :**

---

**Texte intégral des symboles EU & phrases R mentionnées dans la section 3 :**

---

### **Dénomination complète des acronymes les plus utilisés :**

FBC (Facteur de Bioconcentration) ; DBO (Demande Biochimique en Oxygène) ; DCO (Demande Chimique en Oxygène) ; CE50 (Concentration d'effet 50%) ; DE50 (Dose d'Effet 50%) ; I.M. (Intramusculaire) ; I.P. (Intrapéritonéal) ; I.V. (Intraveineux) ; Koc (Coefficient d'adsorption au sol) ; CL50 (Concentration Létale 50%) ; DL50 (Dose Létale 50%) ; DLmin (Dose Létale min.) ; LEI (Limite d'Exposition Inférieure) ; CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable) ; CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable) ; DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable) ; LEM (Limite d'Exposition Maximale) ; DMT (Dose Maximale Tolérée) ; CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé) ; DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé) ; CSEO (Concentration Sans Effet Observable) ; DSEO (Dose Sans Effet Observable) ; LEP (Limite d'Exposition Professionnelle) ; LE (Limite d'Exposition) ; PII (Index d'Irritation Primaire) ; Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau) ; S.C.(Sous Cutané) ; LECT (Limite d'Exposition à court terme) ; TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond) ; TLV-TWA (Limite d'Exposition – Moyenne rectifiée par rapport au temps) LES (Limite Supérieure d'Explosion).

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.*

*Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*

Fiche de données sécurité PROCA

Date de révision : 13/01/2010

7/7